

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Concession – Délégation de service public

DSP n°2020-03-01_DSP-EAU

1- Autorité concédante : Communauté de Communes du Pays Foyen - 2 avenue Georges Clemenceau - BP 74 - 33220 Pineuilh

☎ 05.57.46.20.58

✉ contact@paysfoyen.fr

🌐 www.paysfoyen.fr

2- Nature de l'autorité concédante : Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

3- Procédure de passation : Procédure conforme aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles L. 3000-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'une procédure ouverte : les candidatures et les offres sont à remettre conjointement.

4- Objet de la concession : délégation de service public par voie d'affermage du service d'eau potable de 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Auriolles, Caplong, Eynesse, Landerrouat, La Roquille, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Listrac-de-Dureze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Philippe-du-Seignal et Saint-Quentin-de-Caplong.

5- Caractéristiques principales de la concession :

- ☞ 7 650 abonnés répartis sur le territoire des 19 communes précitées
- ☞ 791 000 m³ facturés
- ☞ 5 forages
- ☞ 4 installations de production de 1 500 à 3 000 m³/j
- ☞ 3 unités de traitement par déferrisation
- ☞ 2 stations de reprise et 1 surpresseur
- ☞ 9 ouvrages de stockage pour un volume total de 4 560 m³
- ☞ 454.2 km de réseaux de distribution

6- Prestations attendues :

- ☞ gestion des ouvrages et des équipements de production et de distribution d'eau potable
- ☞ entretien et renouvellement
- ☞ relevé des compteurs
- ☞ gestion clientèle
- ☞ facturation
- ☞ permanence de service
- ☞ rémunération auprès de la Collectivité

7- Classification CPV : 65100000-4, 65111000-4

8- Durée de la concession : le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2021 ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure et prendra fin au 31 décembre 2030 pour l'offre de base et au 31 décembre 2032 pour l'offre variante obligatoire.

9- Variantes : autorisées dans les conditions prévues par le règlement de consultation

10- Contenu des dossiers de candidature et d'offre : documents énoncés dans le règlement de consultation

11- Critères de jugement des offres : critères énoncés dans le règlement de consultation

12- Visite des ouvrages : une visite des ouvrages est organisée le 27 mars 2020 à 9h00

13- Adresse à laquelle peuvent être obtenus le dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation des Entreprises est à retirer sous format informatique sur la plateforme de dématérialisation suivante : <https://demat-ampa.fr> sous la référence : **2020-03-01_DSP-EAU**

14- Modalités de remise des dossiers de candidature et d'offre : les plis devront être transmis par voie dématérialisée via le profil acheteur de la Collectivité : <https://demat-ampa.fr>

Une copie de sauvegarde sur support papier ou support dématérialisé pourra être déposée au Siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen sise 2 avenue Georges Clemenceau 33220 PINEUILH, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

15- Renseignements administratifs et/ou techniques :

Les demandes de renseignements doivent être obligatoirement transmises via la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>

16- Date limite de réception des candidatures et des offres : Les offres devront parvenir à la Communauté de Communes du Pays Foyen avant le jeudi 14 mai 2020 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 6 mars 2020